



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 04/2024 – 9.1

Date : 20 février 2024

Objet : **Reconduction de contrats avec la Société Berger-Levrault**

La collectivité a conclu un ensemble de contrats portant sur les Solutions et Services commercialisés par Berger-Levrault à savoir :

- Contrat de suivi de progiciels
- Avenant assistance système d'exploitation
- Maintenance ORACLE

La durée de ces contrats est arrivée à échéance.
Il y a lieu de les reconduire pour une période de 36 mois.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE de la reconduction des contrats ci-dessous énumérés avec la société BERGER-LEVRAULT, dont le siège social est situé à LABEGE (31670) - 64, rue Jean Rostand pour un montant de 5 493.40 €HT.

N° de contrat	Désignation	Prix HT
NCT022216	Contrat de suivi de progiciels (pack e-magnus évolution)	4 968,66 €
NCT111931	Avenant assistance système d'exploitation	436,74 €
NCT071807	Maintenance Oracle	88,00 €
TOTAL ANNUEL		5 493,40€

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

